**I. Introduction**

Conformément à l’article 214, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, l’Union européenne (UE) a mis en place l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE en 2014[[1]](#footnote-1). Cette initiative a pour objectif de renforcer la capacité de l’UE à fournir une aide humanitaire fondée sur les besoins, ainsi que les capacités et la résilience des communautés vulnérables ou touchées par des catastrophes dans des pays tiers. Elle donne également aux citoyens européens la possibilité de faire preuve de solidarité envers les populations dans le besoin en s’engageant dans des actions humanitaires dans ces pays.

Le présent rapport décrit la mise en œuvre de l’initiative des volontaires de l’aide de l’Union européenne en 2019. Il a été élaboré conformément à l’article 27, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 375/2014[[2]](#footnote-2), qui dispose que la Commission présente au Parlement européen et au Conseil des rapports annuels sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du règlement. Les rapports précédents pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 sont disponibles en ligne[[3]](#footnote-3).

Le rapport se base sur les données recueillies et analysées conformément au cadre de suivi de la mise en œuvre des actions au titre de l’initiative. Ce cadre a été établi et convenu entre la Commission et l’Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), qui est chargée de gérer la plupart des actions mises en œuvre dans le cadre de l’initiative.

**II. Objectifs et priorités**

Les activités décrites dans le présent rapport s’appuient sur le programme de travail annuel 2019 de la Commission relatif à la mise en œuvre de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE[[4]](#footnote-4), conformément à l’article 21, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 375/2014. Un budget de 18 365 000 EUR a été alloué pour mettre en œuvre l’initiative.

L’objectif de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE est de contribuer à renforcer la capacité de l’UE à fournir une aide humanitaire fondée sur les besoins et visant à préserver des vies, à prévenir et à atténuer la souffrance humaine, à préserver la dignité humaine et à renforcer les capacités et la résilience des communautés vulnérables ou touchées par des catastrophes dans des pays tiers, notamment par des projets ciblant la préparation aux catastrophes, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement du lien entre l’aide d’urgence, la réhabilitation et le développement.

**III. Actions mises en œuvre en 2019**

Les actions mentionnées aux points 1 à 4 du présent rapport sont déléguées à l’EACEA, qui les exécute en collaboration avec la Commission[[5]](#footnote-5).

L’EACEA est chargée des appels à propositions, des appels d’offres, de la gestion des contrats ainsi que de la mise en œuvre de l’allocation budgétaire, conformément aux programmes de travail annuels de la Commission. En matière de gestion opérationnelle, la Commission conserve la responsabilité directe de la mise en place et du maintien du réseau des partenaires et des volontaires, de la plateforme en ligne et des activités de communication.

1. **Déploiement**

Le déploiement des volontaires de l’aide de l’UE sur des projets humanitaires dans des pays tiers offre aux citoyens de l’UE et aux résidents de longue durée d’un État membre de l’UE une possibilité effective de manifester leur solidarité avec les populations dans le besoin. Les déploiements de volontaires à plein temps dans des pays tiers sont complétés par un volontariat en ligne accessible aux citoyens où qu’ils se trouvent dans le monde.

Les actions de volontariat financées dans le cadre de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE sont proposées par un consortium d’organisations d’envoi et d’accueil qui les publie sur la plateforme des volontaires de l’aide de l’UE[[6]](#footnote-6).

Entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, 374 volontaires de l’aide de l’UE ont été déployés sur des projets financés au titre du budget 2017 et 2018, et 61 stages d’apprentissage ont eu lieu au cours de cette période. Les stages d’apprentissage permettent aux jeunes volontaires de l’aide de l’UE de passer jusqu’à 6 mois au siège de l’organisation d’envoi dans un État membre de l’UE avant d’être déployés dans un pays tiers.

Le graphique ci-dessous indique le nombre de volontaires prévus dans le cadre des projets de déploiement sélectionnés chaque année depuis le début de l’initiative en 2015. L’appel à propositions relatif au déploiement publié en 2019 a donné lieu à 424 déploiements qui auront lieu en 2020/2021.



Les volontaires de l’aide de l’UE ont des qualifications et profils divers, qui reflètent une approche fondée sur les besoins, utilisée pour définir les déploiements de volontaires et sélectionner les volontaires potentiels de l’aide de l’UE. Le graphique ci-dessous indique les profils professionnels les plus répandus que les organisations publient dans leurs offres de mission de volontariat. Les trois domaines de compétences les plus recherchés depuis le début de l’initiative sont i) la communication, ii) la gestion des risques de catastrophe et iii) la gestion de projets.



Les volontaires de l’aide de l’UE sont des ressortissants des États membres de l’UE et des ressortissants de pays tiers qui résident légalement dans l’un des États membres de l’UE. En 2019, les pourcentages des volontaires par nationalité sont restés constants. Jusqu’à présent, comme le montre le graphique ci-dessous, des volontaires de 24 États membres ont pris part à l’initiative, les plus grands contingents venant d’Italie, d’Espagne et de France.

Depuis le lancement de l’initiative, 205 missions de volontariat en ligne ont été publiées, dont 62 en 2019. Les tâches les plus fréquemment demandées comprenaient la traduction, la relecture de textes et la conception graphique.

**Exemples de missions de volontariat dans le cadre de projets mis en œuvre en 2019[[7]](#footnote-7)**

Le projet **«Humanitarian Volunteers in Action: Challenges & Opportunities»** (Volontaires de l’aide humanitaire en action: défis et opportunités) réunit 2 organisations d’envoi de France et de Slovaquie qui coopèrent pour déployer 18 volontaires de l’aide de l’UE au titre d’actions d’aide humanitaire dans 9 organisations d’accueil en Albanie, au Maroc, en Algérie, en Équateur, en Géorgie et en Turquie. En Albanie, le projet offre des services nutritionnels à des groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes dans le besoin et les personnes atteintes de maladies chroniques dans la municipalité de Tirana.

Une volontaire de l’aide de l’UE débutante, chargée de la nutrition, décrit son rôle en Albanie, où elle a mené des ateliers sur les bonnes pratiques en matière de nutrition pour les enfants et les jeunes adultes handicapés: *«Au cours de ma mission de volontariat en tant que diététicienne, j’ai eu l’occasion de travailler avec plusieurs centres et établissements scolaires*. *Une fois par semaine, je me rends au centre «Femijet e Botes ne Shqiperi», qui accueille 10 enfants après l’école, et au centre «Fondacioni Ndihmoni Jeten», à Prush, qui prend en charge des jeunes adultes atteints d’un handicap mental, notamment un groupe particulier qui apprend à devenir aussi indépendant que possible. Avec ces deux groupes, j’ai eu l’occasion de créer des liens et d’organiser des ateliers axés sur l’éducation nutritionnelle.»*

*(*[*https://webgate.ec.europa.eu/echo/eu-aid-volunteers\_en/nutritional-education-food-pyramid\_en*](https://webgate.ec.europa.eu/echo/eu-aid-volunteers_en/nutritional-education-food-pyramid_en))

Dans le cadre du projet «**EU Aid Volunteers for resilience and response capacity of vulnerable communities through deployment and capacity building activities**» (Volontaires de l’aide de l’UE pour la résilience et la capacité de réaction des communautés vulnérables grâce à des activités de déploiement et de renforcement des capacités), des organisations d’envoi d’Italie et d’Espagne coopèrent en tant que partenaires pour déployer 32 volontaires dans 13 pays tiers.

Un volontaire de l’aide de l’UE débutant déployé aux Philippines raconte son expérience en tant que volontaire de l’aide de l’UE dans le domaine de la logistique. Depuis l’éruption du volcan Taal, ses activités se concentrent sur la coordination logistique des opérations d’intervention d’urgence dans la région:

*«Nous mettons actuellement en œuvre plusieurs projets (portant sur la fourniture d’abris, d’eau potable, de services d’assainissement et d’hygiène, ainsi que sur le transfert d’espèces) après la série de tremblements de terre qui ont eu lieu ces dernières semaines. Au cours de ces deux mois, il y a eu également un violent typhon, le Kammuri, le vingtième cette année, mais heureusement, il n’a pas été aussi destructeur qu’on ne le pensait. On dirait qu’ils ont bien raison de dire que ces mois sont toujours chargés!»*

D’autres témoignages d’expériences sur le terrain: <https://webgate.ec.europa.eu/echo/eu-aid-volunteers_en/>

L’appel à propositions de 2019 concernant le déploiement de volontaires de l’aide de l’UE[[8]](#footnote-8) a été publié le 12 avril 2019 avec une date limite de soumission fixée au 13 juin 2019. L’appel visait à cofinancer des projets de déploiement de volontaires de l’aide de l’UE, y compris des stages d'apprentissage pour jeunes professionnels et d'autres activités de renforcement des capacités menées par des volontaires. À l’origine, le budget alloué à cet appel était de 10 000 000 EUR. À la suite de l’évaluation des demandes, le budget a été augmenté par le transfert du budget alloué à l’appel à propositions portant sur l’assistance technique et le renforcement des capacités. Dix projets au total ont été sélectionnés[[9]](#footnote-9) en vue d'un cofinancement, le montant total de la subvention de l'UE s'élevant à 11 360 700 EUR. Les projets ont démarré en décembre 2019 et aboutiront au déploiement de 424 volontaires de l’aide de l’UE prévu en 2020. Le nombre de volontaires proposés par les organisations a augmenté, passant de 368 en 2018 à 424 en 2019.

Les déploiements en 2019 étaient prévus en Afrique (45,5 %), en Amérique latine et dans les Caraïbes (24,8 %), au Moyen-Orient (15,8 %), en Asie orientale (9,9 %), en Asie centrale (3,1 %) et dans les Balkans (0,9 %).

1. **Assistance technique et renforcement des capacités**

Les projets d’assistance technique et de renforcement des capacités[[10]](#footnote-10), financés par l’initiative des volontaires de l’aide de l’Union européenne, renforcent les capacités des organisations ayant l’intention de déployer des volontaires de l’aide de l’UE et veillent à leur conformité avec les normes et procédures établies dans le cadre de l’initiative.

Le 22 mai 2019, l’EACEA a publié un appel à propositions[[11]](#footnote-11) dont la date limite était fixée au 4 juillet 2019. L’appel visait à cofinancer des projets de renforcement des capacités d'organisations d’accueil basées en dehors de l’UE et des projets d’assistance technique pour des organisations d’envoi basées dans l’UE, dans des domaines tels que la gestion des risques de catastrophe, la gestion des volontaires et les méthodes d’évaluation des besoins. Le budget total alloué au cofinancement des projets prévus dans le programme de travail annuel de la Commission a été réduit, passant de 4 600 000 EUR à 3 239 300 EUR, à la suite du transfert de fonds en faveur des projets sélectionnés dans le cadre de l’appel à propositions relatif au déploiement.

Cinq demandes (une demande d’assistance technique et quatre demandes de renforcement des capacités) ont été retenues en vue d’un cofinancement[[12]](#footnote-12), le montant total de la subvention de l'UE s'élevant à 2 614 101 EUR.

Globalement, les appels lancés entre 2015 et 2019 ont abouti au financement de 32 projets de renforcement des capacités et de 13 projets d’assistance technique, associant 440 bénéficiaires/partenaires de projet.

Ces projets visent à renforcer les systèmes de gestion et d'exploitation des organisations participantes et à aider les organisations concernées à travailler en partenariat pour mettre en œuvre les bonnes pratiques relatives à la fourniture de l’aide humanitaire et à la gestion des volontaires.

**Exemples de projets sélectionnés en vue d’un financement en 2019**

Renforcement des capacités

Le **projet XCHANGE** est promu et mis en œuvre par un consortium de 14 partenaires: 5 organisations européennes d’Italie, de Slovaquie et d’Espagne et 9 organisations d’Éthiopie, du Kenya, du Guatemala, de Colombie, du Pérou et de Serbie. Le principal objectif des projets est de donner aux membres la possibilité de gérer les volontaires dans le cadre de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE et d’apprendre en partageant les bonnes pratiques en matière d’aide humanitaire, de gestion des volontaires et de développement communautaire.

**INPLACE** est un projet de renforcement des capacités lié au défi des déplacements forcés en Amérique latine et à la certification des nouvelles organisations d’accueil sur ce continent. 2 organisations européennes d’Espagne et d’Italie et 13 organisations de 9 pays tiers participent à ce projet d’une durée de 24 mois, en apportant leur expérience, en améliorant leurs capacités ou en acquérant de nouvelles (Colombie, Bolivie, Pérou, Brésil, Venezuela, Chili, Honduras, Guatemala et Mexique).

Le projet a quatre objectifs spécifiques: i) développer des capacités pour protéger les populations et les communautés vulnérables touchées par la crise au Venezuela et les déplacements forcés; ii) renforcer les processus menés par les communautés dans le domaine de la protection, de la préparation et de la réaction aux déplacements; iii) renforcer la capacité des organisations à obtenir la certification des volontaires de l’aide de l’UE et à promouvoir le volontariat local et en ligne; et iv) favoriser le partenariat entre les membres.

Assistance technique

**L’assistance technique dans la réponse humanitaire, qui assure un volontariat international très utile et l’inclusion des personnes handicapées**, vise à créer une communauté de pratique mondiale composée d’organisations de l’UE œuvrant en faveur de l’inclusion des personnes handicapées dans l’action humanitaire et le volontariat. Le projet est représenté par 6 partenaires du consortium de 4 pays de l’UE: la Finlande, l’Italie, la Belgique et l’Irlande.

Ce projet comporte trois objectifs principaux: i) les organisations de l’UE ont accru leur capacité à gérer et à superviser les projets d’aide humanitaire inclusifs, y compris la réduction des risques de catastrophe et la réhabilitation après une catastrophe; ii) certaines organisations européennes membres du consortium obtiennent la certification d’organisations d’envoi pour le déploiement de volontaires de l’aide de l’UE et mettent en œuvre des programmes de volontariat inclusifs; iii) développement d’une communauté de pratique pour renforcer les capacités dans le domaine de l’inclusion, de l’action humanitaire et du volontariat entre les membres, et partager cet apprentissage avec le secteur et le public.

1. **Certification**

Les organisations qui souhaitent déployer des volontaires de l’aide de l’UE doivent être certifiées en tant qu’organisations d’envoi ou d’accueil dans le cadre du mécanisme de certification de l’initiative des volontaires de l'aide de l’UE. Cette certification permet de vérifier que les organisations participantes sont en mesure d’appliquer les normes de gestion des volontaires établies afin de gérer les volontaires avant et pendant leur déploiement.

Un appel ouvert a été publié en 2015, permettant l’envoi des demandes en cours jusqu’au 30 septembre 2020[[13]](#footnote-13). À la fin de l’année 2019, 282 organisations d’envoi et d’accueil ont été certifiées (52 organisations d’envoi et 230 organisations d’accueil), permettant le déploiement de volontaires de l’aide de l’UE supplémentaires.

Le graphique ci-dessous indique le nombre d’organisations certifiées entre 2015 et 2019.



Conformément à l’article 36, paragraphe 1, du règlement d’exécution nº 1244/2014[[14]](#footnote-14) de la Commission, les organisations d’envoi et d’accueil certifiées font l’objet d’une nouvelle certification trois ans après l'avoir obtenue. En 2019, 34 organisations certifiées en 2016 ont dû se soumettre à un nouveau processus de certification.

1. **Programme de formation**

Le programme de formation pour les volontaires de l’aide de l’UE est mis en œuvre par un consortium dirigé par la société ICF. Il se fonde sur un cadre de compétences défini dans le règlement délégué n° 1398/2014 de la Commission et utilise une méthode d’approche combinée, avec un apprentissage préparatoire et une formation en face à face dans une salle de classe, qui comprend des modules de formation obligatoires et facultatifs, ainsi qu’un exercice à partir d’un scénario donné[[15]](#footnote-15).

Jusqu’à présent, 23 cycles de formation ont été organisés, deux en 2016, quatre en 2017, huit en 2018 et neuf en 2019. Depuis 2016, 1 016 candidats volontaires ont suivi une formation, avec une augmentation annuelle du nombre de candidats volontaires formés (96 en 2016, 179 en 2017, 295 en 2018 et 446 en 2019). Pendant toute la durée de l’initiative, 99 % des candidats volontaires ont été déclarés «aptes au déploiement» à la fin de la formation.

Entre 2016 et 2019, 72 % des participants étaient des femmes, tandis que 28 % seulement étaient des hommes. En outre, 75 % des candidats volontaires disposaient de moins de cinq ans d’expérience professionnelle, tandis que 25 % disposaient de plus de cinq ans d’expérience. En ce qui concerne le pays d’origine, les candidats volontaires les plus nombreux provenaient d’Italie (278), d’Espagne (220) et de France (177).

Entre mars et septembre 2019, neuf cycles de formation ont été organisés dans des centres de formation en Autriche, en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas. Au total, 446 candidats volontaires ont été formés. Comme les années précédentes, la participation d'un certain nombre de candidats «de réserve» à la formation permettra, le cas échéant, de substituer des volontaires remplaçants aux candidats choisis en cas de désistement ou d'indisponibilité de ces derniers. La sélection finale par les organisations d’envoi et d’accueil a lieu après la formation.

Les cours ont été dispensés principalement en anglais et certains groupes ont bénéficié d’une formation en français ou en espagnol. Les projections concernant les déploiements futurs en Amérique du Sud et en Afrique sont élevées. Cela pourrait entraîner une augmentation de la demande pour les cycles de formation en espagnol et en français en 2020.

Le niveau de satisfaction des candidats volontaires demeure élevé, avec une note moyenne de 8,8 points sur 10 attribuée à la formation.

1. **Mesures d’appui**

La plateforme des volontaires de l’aide de l’UE a continué d’être une source d’informations sur le volontariat, fournissant des renseignements détaillés sur les postes vacants pour le déploiement à plein temps et le volontariat en ligne. Elle propose également des outils pour la gestion des volontaires de l’aide de l’UE, une base de données de volontaires ayant réussi leur formation, des outils pour la gestion des missions de volontariat en ligne, des espaces collaboratifs pour les volontaires et les projets, un forum public où sont publiées des mises à jour sur l’initiative, la possibilité de publier des témoignages du travail effectué sur le terrain, ainsi que des outils de compte rendu et d’enquête. La plateforme compte 5 806 utilisateurs enregistrés actifs.

La plateforme est consultée par des visiteurs du monde entier et le service d’abonnement consacré aux postes vacants dans le volontariat comptait environ 4 234 abonnés à la fin de 2019.

Le graphique ci-dessous montre la forte augmentation du nombre d’abonnés aux informations sur les postes vacants de la plateforme des volontaires de l’aide de l’UE.



L’initiative des volontaires de l’aide de l’UE a également été encouragée lors de plusieurs événements, tels que la Semaine européenne de la jeunesse au Parlement européen, l’exposition itinérante de la Commission européenne sur la réponse de l’UE aux urgences «EU Saves Lives», les Journées européennes du développement, l’événement organisé au niveau consacré à l’aide humanitaire et au développement (AidEx) et la conférence annuelle des partenaires de la Commission pour l'aide humanitaire. Une session d’information a été organisée à l’occasion de la Journée internationale des volontaires, le 5 décembre, à l’InfoPoint sur la coopération extérieure à Bruxelles.

En 2019, la Commission a organisé une vaste campagne de communication avec des témoignages de terrain sur trois continents. Les volontaires de l’aide de l’UE en Colombie, aux Philippines et en Tunisie ont eu l’occasion de partager leurs histoires, de décrire leurs rôles et tâches spécifiques dans la mise en œuvre du projet et leurs interactions avec les communautés locales. La rencontre avec les volontaires sur le terrain a permis à la Commission de recueillir du matériel audiovisuel[[16]](#footnote-16) pour des événements promotionnels, et notamment pour la Journée internationale des volontaires, le 5 décembre. Elle a également permis de recueillir des informations sur l’expérience du volontariat, y compris sur les conditions de travail et de vie, et de formuler des suggestions utiles pour améliorer la mise en œuvre de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE.

Un bulletin d’information présentant les derniers développements de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE est distribué régulièrement aux personnes et aux organisations qui y ont souscrit. En 2019, sept bulletins d’information des volontaires de l’aide de l’UE[[17]](#footnote-17) ont été envoyés à des centaines de parties prenantes.

**IV. Conclusions et voie à suivre**

La mise en œuvre des projets de déploiement et de renforcement des capacités ou d’assistance technique financés ces dernières années a ouvert la voie aux progrès réalisés dans le cadre de l’initiative des volontaires de l’UE en 2019. Au total, dix nouveaux projets de déploiement de volontaires, un projet d’assistance technique et quatre projets de renforcement des capacités ont été sélectionnés en vue d’un financement en 2019. Le nombre total de volontaires de l'UE déployés dans des pays tiers à la fin de 2019 s’élevait à 706 et au moins 424 autres volontaires seront déployés en 2020. Le programme de formation a continué d’atteindre des taux de satisfaction élevés parmi les volontaires et d’autres sessions de formation en anglais, français et espagnol sont prévues pour 2020. Toutefois, en raison de la pandémie de Covid-19, la planification de la mise en œuvre des projets, y compris la formation et le déploiement des volontaires de l’aide de l’UE, pourrait être sérieusement perturbée.

Depuis le lancement de l’initiative, 282 organisations ont été certifiées. Un certain nombre de ces organisations ont été à nouveau certifiées pour une nouvelle période de trois ans et ce processus se poursuivra en 2020 pour les organisations qui ont obtenu la certification en 2017. L'on peut s'attendre à de nouvelles demandes de certification en vue de l’appel à propositions relatif au déploiement début 2020.

En 2019, la plateforme des volontaires de l’aide de l’UE a été de plus en plus utilisée pour publier des témoignages de volontaires et d’organisations (107 nouveaux témoignages en 2019). La plateforme a été adaptée pour répondre aux besoins des organisations en matière de gestion de leurs volontaires. Elle est désormais plus performante et plus conviviale. La plateforme des volontaires de l’aide de l’UE continuera à être alimentée et développée, notamment au moyen d’orientations mises à jour pour les utilisateurs.

Les activités de communication continueront à fournir des informations sur l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE, ainsi que sur son impact et ses principales réalisations.

Une évaluation ex post couvrant la période financière septennale de mise en œuvre sera lancée en 2020.

Pour de plus amples informations sur l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE: <http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr>.

1. Règlement (UE) n° 375/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 portant création du Corps volontaire européen d’aide humanitaire («initiative des volontaires de l’aide de l’UE») (JO L 122 du 24.4.2014, p. 1). Règlement délégué (UE) nº 1398/2014 de la Commission du 24 octobre 2014 portant établissement des normes concernant les candidats volontaires et les volontaires de l’aide de l’UE (JO L 373 du 31.12.2014, p. 8). Règlement d’exécution (UE) nº 1244/2014 de la Commission du 20 novembre 2014 portant modalités d’application du règlement (UE) nº 375/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 portant création du Corps volontaire européen d’aide humanitaire («initiative des volontaires de l’aide de l’UE») (JO L 334 du 21.11.2014, p. 52). [↑](#footnote-ref-1)
2. JO L 122 du 24.4.2014, p. 1-17. [↑](#footnote-ref-2)
3. [http://ec.europa.eu/echo/who/accountability/annual-reports\_fr](http://ec.europa.eu/echo/who/accountability/annual-reports_fr.) [↑](#footnote-ref-3)
4. Décision d’exécution C (2019) 4 de la Commission du 14 janvier 2019 concernant le financement de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE et l’adoption du programme de travail pour 2019. [↑](#footnote-ref-4)
5. La répartition des tâches entre la Commission et l’EACEA se fonde sur la *décision C (2013)9189 de la Commission du 18 décembre 2013 portant délégation à l’Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» en vue de l’exécution de tâches liées à la mise en œuvre de programmes de l’Union dans les domaines de l’éducation, de l’audiovisuel et de la culture et comprenant notamment l’exécution de crédits inscrits au budget général de l’Union et des dotations du FED.* [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://webgate.ec.europa.eu/echo/eu-aid-volunteers_en/> [↑](#footnote-ref-6)
7. Les passages en italique sont des témoignages de volontaires de l’aide de l’UE ayant participé à la mise en œuvre de projets financés dans le cadre de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE. [↑](#footnote-ref-7)
8. EACEA/10/2019. [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/euav_deployment_2019_publication_results.pdf> [↑](#footnote-ref-9)
10. Articles 10 et 15 du règlement (UE) n° 375/2014. [↑](#footnote-ref-10)
11. EACEA 13/2019. [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers/selection-results/eu-aid-volunteers-technical-assistance-for-sending-organisations-capacity-building-for-humanitarian-aid-hosting-organisations-2019_en> [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/certification-call-announcement-012115.pdf> [↑](#footnote-ref-13)
14. JO L 334 du 21.11.2014, p. 52-83. [↑](#footnote-ref-14)
15. Annexe II du règlement d’exécution (UE) n° 1244/2014. [↑](#footnote-ref-15)
16. Parmi les vidéos réalisées en 2019:

<https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-181696>, <https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-181695>

<https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-181782>, <https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-181684>

<https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-181763>, <https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-181762>

<https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-181694>, <https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/I-181783> [↑](#footnote-ref-16)
17. <https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr> [↑](#footnote-ref-17)